



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

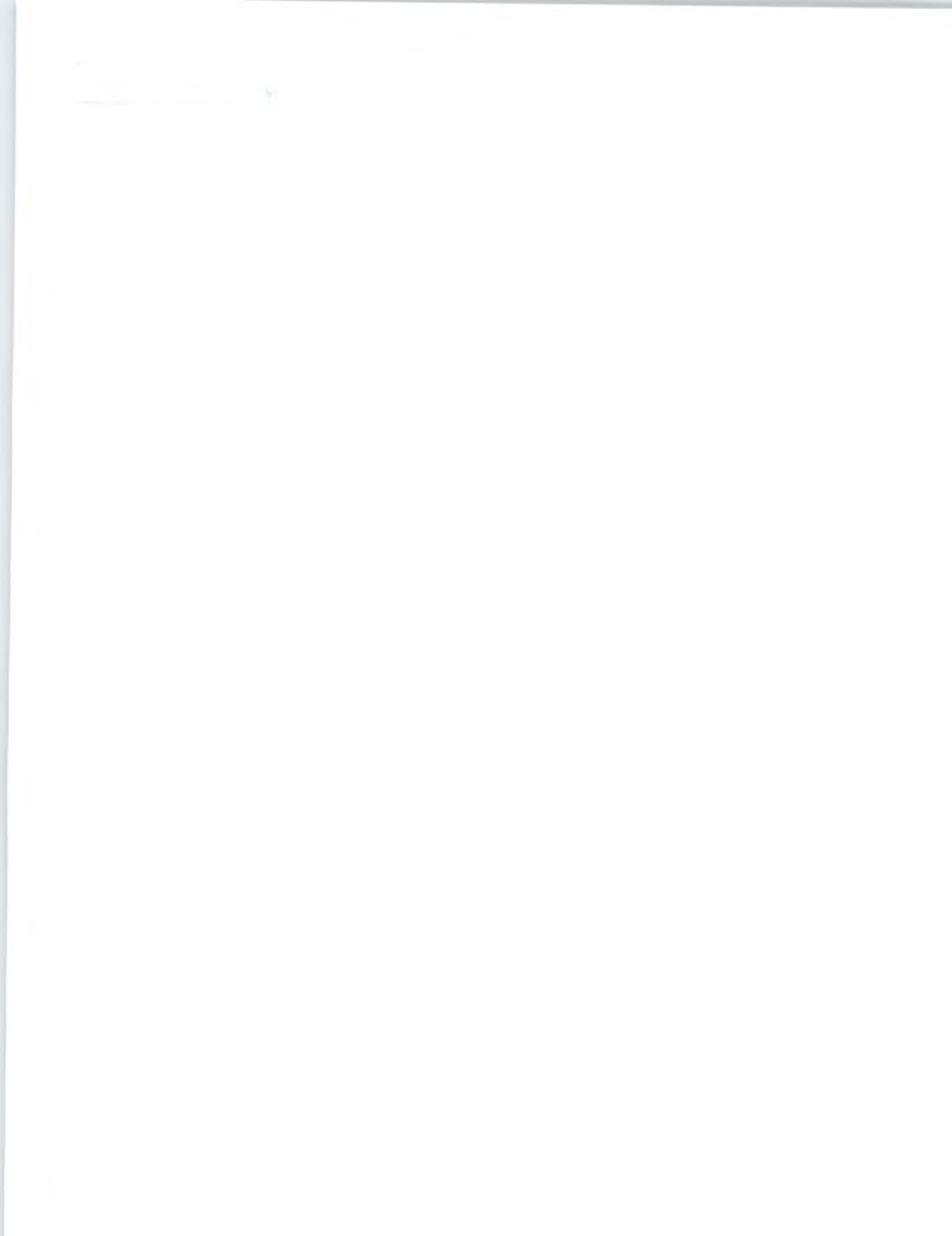
Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 6 et 12 novembre 2003



Étude détaillée du projet de loi n° 10, *Loi donnant suite au discours sur le budget*
du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002
et à certains autres énoncés budgétaires
(Texte du projet de loi adopté avec un amendement)



PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Première séance, le jeudi 6 novembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 10, *Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires* (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2003)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission

Mme Beaudoin (Mirabel)

M. Bergman (D'Arcy-McGee), ministre du Revenu

M. Bernier (Montmorency)

Mme Charest (Matane)

M. Cholette (Hull)

M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole de l'opposition officielle en matière de Revenu

M. Paquin (Saint-Jean)

M. Rioux (Iberville)

La Commission se réunit à 9 h 34 sous la présidence de M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bergman (D'Arcy-McGee) et M. Lelièvre (Gaspé) formulent quelques remarques préliminaires.

Il est convenu de procéder à une discussion d'ordre général par sujet et de mettre aux voix les articles à la fin de l'étude de ce projet de loi.

ÉTUDE PAR SUJET

A. Principales mesures concernant l'impôt sur le revenu et certaines lois diverses

1^{er} sujet : Régime d'imposition simplifié (articles 27, 41, 52, 58 à 60, 63, 64, 67, 72, 74, 77, 83, 108, 110, 114, 115, 120, 165, 166, 345, 348, 350, 352, 355, 357, 359, 361 à 363, 442, 444, 448, 450 à 455) : une discussion s'engage.

2^e sujet : Transfert entre conjoints des crédits d'impôt non remboursables (articles 13, 31, 66 à 69, 71 à 73, 75, 83 à 86, 91 à 96, 108, 109, 111, 113, 116 à 119, 121, 348 à 351, 353 à 356, 358 à 360, 362, 442, 443, 448 et 449) : une discussion s'engage.

3^e sujet : Aide fiscale apportée à l'industrie du transport par taxi (articles 88, 284, 364 à 366 et 369) : une discussion s'engage.

4^e sujet : Taxe sur le capital (articles 56, 100, 415 à 428, 430 à 433 et 435) : une discussion s'engage.

À 11 h 03, après une suspension de 10 minutes, la Commission reprend ses travaux.

5^e sujet : Mesures relatives à certains crédits d'impôt remboursables basés sur l'accroissement de la masse salariale des sociétés et au congé fiscal pour les spécialistes étrangers (articles 14, 41, 61, 62, 170, 219, 287 à 298, 301 à 311, 314 à 323, 390 et 406 à 409) : une discussion s'engage.

M. Paquin (Saint-Jean) remplace M. le président.

La discussion se poursuit.

M. Paquet reprend ses fonctions à la présidence.

La discussion se poursuit.

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement quant à la pertinence des interventions.

À 12 h 15, après une suspension de 2 minutes, M. le président rend la décision suivante sur la question de règlement soulevé par M. Bernier (Montmorency).

Décision :

Selon l'article 211 du Règlement, « tout discours doit porter sur le sujet en discussion ». Le projet de loi présentement à l'étude a pour but de donner suite à différentes mesures budgétaires instaurées lors de la législature précédente et modifie diverses lois en l'état où elles étaient avant l'instauration desdites mesures budgétaires.

Bien qu'il soit normal d'aborder, de façon incidente, les mesures découlant du Discours sur le budget de juin 2003, les membres auront tout le loisir de discuter de celles-ci ultérieurement, lorsque le projet de loi afférent sera à l'étude à la Commission. Il conviendrait donc que, dans les présentes discussions, les membres de la Commission s'en tiennent principalement aux sujets présentement à l'étude.

La discussion se poursuit.

À 12 h 30, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Denise Léonard

DL/gc



Alain Paquet

Québec, le 7 novembre 2003

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Deuxième séance, le mercredi 12 novembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 10, *Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires* (Ordre de l'Assemblée, le 4 novembre 2003)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission

Mme Beaudoin (Mirabel)

M. Bergman (D'Arcy-McGee), ministre du Revenu

M. Bernier (Montmorency)

Mme Charest (Matane)

M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole de l'opposition officielle en matière de Revenu

M. Marsan (Robert-Baldwin) en remplacement de M. Paquin (Saint-Jean)

M. Rioux (Iberville)

La Commission se réunit à 16 h 14 sous la présidence de M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE PAR SUJET (suite)

A. Autres mesures concernant l'impôt sur le revenu et certaines lois diverses (suite)

6^e sujet : Regroupement des crédits d'impôt relatifs à la nouvelle économie (articles 61, 62, 98, 101, 170, 172 à 174, 216, 220 à 243, 389 et 391 à 399) : une discussion s'engage.

7^e sujet : Crédit d'impôt remboursable relatif aux analystes financiers spécialisés dans les instruments financiers dérivés (articles 3, 336, 337 et 412) : une discussion s'engage.

8^e sujet : Mesures fiscales relatives aux bourses de valeurs et aux chambres de compensation de valeurs (articles 15, 26, 41, 51, 53, 57, 76, 87, 89, 90, 97, 99, 102 à 105, 163, 385 à 387, 416, 419, 429 et 438) : une discussion s'engage.

9^e sujet : Crédits d'impôt remboursables pour la participation des courtiers en valeurs à la bourse Nasdaq (articles 170, 340, 371 et 413) : une discussion s'engage.

10^e sujet : Mesures fiscales concernant la culture (articles 170, 198, 200, 201, 203, 205, 207 à 210, 388 et 467) : une discussion s'engage.

B. Autres mesures concernant l'impôt sur le revenu et certaines lois diverses

1^{er} sujet : Régime d'assurance médicaments (articles 442, 445 et 446) : une discussion s'engage.

2^e sujet : Crédit d'impôt pour enfant et garde partagée (articles 22 à 25, 70 et 71) : une discussion s'engage.

3^e sujet : Traitement fiscal applicable aux dons (articles 1, 2, 10 à 12, 21, 42 à 49, 77 à 82, 161 et 400) : une discussion s'engage.

4^e sujet : Allocations et autres avantages accordés à certains employés (articles 16 à 20 et 28) : une discussion s'engage.

5^e sujet : Remises trimestrielles (article 162) : une discussion s'engage.

6^e sujet : Report des versements pour certaines sociétés (articles 167 à 169 et 434) : une discussion s'engage.

7^e sujet : Transfert d'un bien sans incidence fiscale immédiate (articles 32 à 40 et 122) : une discussion s'engage.

8^e sujet : Capital régional et coopératif Desjardins (articles 106, 107 et 401 à 404) : une discussion s'engage.

9^e sujet : Régime d'épargne-actions (RÉA) (articles 123 à 160 et 372 à 382) : une discussion s'engage.

10^e sujet : Mesure de soutien temporaire aux négociateurs indépendants d'instruments financiers dérivés (articles 15, 26, 41, 57, 90, 103, 104 et 385 à 387) : une discussion s'engage.

11^e sujet : Période d'admissibilité à l'aide fiscale relative à certains sites désignés (articles 54, 221, 244, 245, 247, 248, 250 à 256, 258, 259, 261 à 268, 271 à 274, 436 et 438) : une discussion s'engage.

12^e sujet : Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées (article 55) : une discussion s'engage.

13^e sujet : Règles relatives à la réduction des acomptes provisionnels (articles 175 à 177, 179 à 183, 185, 190 à 197, 199, 202, 204, 206, 209, 211 à 215, 217, 224, 225, 228, 229, 246, 249, 257, 260, 269, 270, 275 à 283, 285, 286, 299, 300, 312, 313, 325 à 335, 338, 339, 341 à 344 et 411) : une discussion s'engage.

14^e sujet : Cité du commerce électronique (articles 170 à 172, 217, 218, 436, 437 et 439 à 441) : une discussion s'engage.

15^e sujet : Déduction pour les producteurs étrangers (articles 26, 41, 65, 87, 89, 90, 103 à 105, 162, 164 et 385 à 387) : une discussion s'engage.

16^e sujet : Modifications techniques, terminologiques et de concordance (articles 4 à 6, 29, 30, 50, 112, 178, 184, 186 à 189, 324, 346, 347, 367, 368, 370, 383, 384, 405, 410, 414, 421, 438, 447, 451, 452, 460 à 466 et 468) : une discussion s'engage.

C. Autres mesures concernant la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* et certaines lois diverses

1^{er} sujet : Hausse de l'impôt sur le tabac (article 7) : une discussion s'engage.

2^e sujet : Modifications techniques et de concordance (articles 8, 9 et 456 à 459) : une discussion s'engage.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 97 : Les articles 1 à 97 sont adoptés.

Article 98 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 98, amendé, est adopté.

Articles 99 à 468 : Les articles 99 à 468 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte amendé du projet de loi : Le texte du projet de loi, amendé, est adopté.

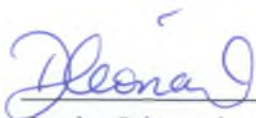
REMARQUES FINALES

M. Bergman (D'Arcy-McGee) et M. Lelièvre (Gaspé) formulent quelques remarques finales.

À 17 h 06, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Denise Léonard

DL/gc

Québec, le 12 novembre 2003



Alain Paquet

ANNEXE I

Amendement adopté

R9
V9-4

AM 1
(art. 98)

4/11/2003 11:05 AM T

DOSSIER: BUDGET-2002

a. 98, P.L. n° 10, brochure française, page 61

L'article 98 du Projet de loi n° 10, intitulé « Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires », est modifié par le remplacement du paragraphe 4 par le suivant :

« 4. De plus, lorsque la définition de l'expression « centre de développement des technologies de l'information » prévue au premier alinéa de l'article 771.1 de cette loi, que le sous-paragraphe 1° du paragraphe 1 remplace, s'applique à l'égard d'un édifice désigné après le 31 mars 2000, elle doit se lire en y remplaçant les mots « Investissement Québec » par les mots « le ministre des Finances ». ».

adopté
R

PROJET DE LOI N° 10 **AUTEUR:** M. Lawrence S. Bergman, ministre du Revenu
TITRE : Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001 à l'occasion complémentaire du 19 mars 2003 et à certains autres enjeux budgétaires

- **Présentation le :** 2003-10-23

Consultations gén. ou part. à la _____ le _____

Dépôt du rapport de commission: _____

Motion de scission le : _____

Motion de report le : _____

- **Adoption du principe le :** 2003-11-04 MAJ

Étude détaillée à la CFP le 2003-11-05 et 12

- **Dépôt du rapport de Commission le :** 2003-11-10 AM (1)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M _____ (.... articles amendés)

de M _____ (.... articles amendés)

de M _____ (.... articles amendés)

- **Prise en considération du rapport le :** 2003-11-19

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____

de M _____

de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (.... articles amendés)

- **Adoption du projet de loi le:** 2003-11-27 MAJ

- **Sanction du projet de loi le:** 2003-12-10 (2003, c. 9)

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____

